

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

| Section 1. Identification | | |
|--|---|--------------------------|
| Identificateur de produit | CCB-200 LIQUIDE | |
| Autres moyens d'identification | 790 | |
| Usage recommandé et restrictions d'utilisation | NETTOYANT/DISSOLVANT POUR CONTAMINANT HUILEUX | |
| Identificateur du fournisseur initial | PROLAB TECHNOLUB INC. 4531 RUE INDUSTRIELLE, THETFORD MINES, (QUEBEC), G6H 2J1, CANADA TEL. (418) 423-2777 FAX : (418) 423-7619 | |
| Numéro de téléphone en cas d'urgence/restriction d'utilisation | Canada – Utilisation (418) 423-2777 9h-16h Canada – Transport CANUTEC Numéro 24 heures 613-996-6666 | |
| Section 2. Identification des dangers | | |
| Classification du produit dangereux (nom de la catégorie ou de la sous-catégorie de la classe de danger) | | |
| Liquides inflammables (Catégorie 2) Danger par aspiration (Catégorie 1) Irritation cutanée (Catégorie 2) Irritation oculaire (Catégorie 2A) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3) Danger pour le milieu aquatique – aigu & chronique (Catégorie 1) | | |
| Éléments d'information (symboles, mentions d'avertissement, mentions de danger et conseils de prudence des catégories/sous-catégories) | | |
|  | | |
| <p>Danger</p> <p>H225 Liquide et vapeurs très inflammables.</p> <p>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles. P242 Utiliser du matériel antidéflagrant. P243 Prendre des mesures contre les décharges statiques. P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P264 Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. P271 Utiliser le produit seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter un équipement de protection des mains/des yeux/du visage. P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. NE PAS FAIRE VOMIR. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P332 + P313 En cas d'irritations cutanées: Consulter un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 Appeler un médecin en cas de malaise. P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, et mousse adéquate pour l'extinction. P391 Recueillir le produit répandu. P403 + P233 + P235 Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.</p> | | |
| Autres dangers connus | Aucun | |
| Section 3. Composition/information sur les ingrédients | | |
| Dénomination chimique (nom commun/synonymes) | Numéro CAS ou autre | Concentration (%) |
| Heptane/Naphta | 426260-76-6/142-82-5 64742-89-8/64742-49-0 | 7-13 |
| Acétone | 67-64-1 | 80-100 |
| * Déclaration - Cette fiche de données de sécurité comprend une (des) plage(s) de concentrations au lieu de la (des) concentration(s) réelle(s) en poids (sauf pour les gaz/propulseurs en volume) considéré(s) comme secret(s) industriel(s). | | |

| Section 4. Premiers soins | |
|---|---|
| Inhalation | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin en cas de malaise. |
| Voie orale | EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. NE PAS FAIRE VOMIR. NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. |
| Voie cutanée | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes (15-20). En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. |
| Voie oculaire | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes (15-20). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants (aigus ou retardés) | Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| Mention de prise en charge médicale immédiate/traitement spécial | Dans tous ces cas, consulter un médecin. N'oubliez pas ce document. |
| Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie | |
| Dangers spécifiques du produit dangereux (produits de combustion dangereux) | |
| Oxydes de carbone et autres gaz et fumées irritants/toxiques. | |
| Agents extincteurs appropriés et inappropriés | |
| En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, et mousse adéquate pour l'extinction. | |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | |
| De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque facial complet pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Protéger le personnel des contenants qui risquent d'éclater, d'exploser ou d'échapper leur contenu. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'utilisation de l'eau peut être utile pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes. | |
| Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel | |
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | |
| Restreindre l'accès jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié (Voir Section 8). | |
| Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage | |
| Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte. Ensuite, placer la matière absorbante dans un contenant pour élimination ultérieure (voir section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes si nécessaire. | |
| Section 7. Manutention et stockage | |
| Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention | |
| Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. Utiliser le produit seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter un équipement de protection des mains/des yeux/du visage. Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Faire l'inspection des contenants pour y détecter les fuites avant la manutention. Étiqueter les contenants adéquatement. Assurez-vous de bien aérer. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter la production de concentrations élevées de poussières, de vapeurs ou de brouillards. Tenir à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides sont toujours dangereux. Voir aussi Section 8. | |
| Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités | |
| Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Le secteur de stockage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des fuites. | |

| Section 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle | | | |
|---|--------------------------------------|---|-----------------------|
| Paramètres de contrôle (valeurs biologiques limites ou valeurs limites d'exposition et origine de ces valeurs) | | | |
| Limites d'exposition: CAS 67-64-1 – ACGIH – TLV-TWA 500 ppm & TLV-STEL 750 ppm; CAS 142-82-5 – ACGIH – TLV-TWA 400 ppm & TLV-STEL 500 ppm & PEL-TWA 500 ppm; | | | |
| Contrôles d'ingénierie appropriés | | | |
| Utiliser le produit avec une bonne ventilation. Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail. | | | |
| Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle | | | |
| Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues. Porter des gants de protection contre les produits chimiques (impermeables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques antiéclaboussures ou autre afin d'empêcher le brouillard d'entrer en contact avec les yeux. Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser. | | | |
| Section 9. Propriétés physiques et chimiques | | | |
| État physique | Liquide | pH | Non disponible |
| Couleur | Clair | Viscosité cinématique | ~ 1 cSt @ 40°C |
| Odeur | Caractéristique | Solubilité | Non disponible |
| Point de fusion/congélation | Non disponible | Coefficient de partage n-octanol/eau (log) | Non disponible |
| Point initial/domaine d'ébullition | Non disponible | Pression de vapeur | Non disponible |
| Inflammabilité | Liquide et vapeurs très inflammables | Masse volumique/Densité relative | 0,8 |
| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité/d'explosibilité | Non disponible | Densité de vapeur relative | Plus lourde que l'air |
| Point d'éclair | -18°C Creuset fermé | Caractéristiques des particules | Non disponible |
| Température d'auto-inflammation | Non disponible | COV | Non disponible |
| Température de décomposition | Non disponible | Autre | Aucune connue |
| Section 10. Stabilité et réactivité | | | |
| Réactivité | | | |
| Ne réagit pas dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage. | | | |
| Stabilité chimique | | | |
| Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage. | | | |
| Risque de réactions dangereuses | | | |
| Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. | | | |
| Conditions à éviter (décharges d'électricité statique, chocs et vibrations) | | | |
| Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. | | | |
| Matériaux incompatibles | | | |
| Matières comburantes; etc. | | | |
| Produits de décomposition dangereux | | | |
| Aucun connu | | | |

| Section 11. Données toxicologiques | |
|---|--|
| Renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire) | |
| Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. | |
| Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques | |
| Irritation cutanée, rougeurs, douleurs; Irritation des yeux, rougeurs, larmoiements; Irritation des voies respiratoires, toux, souffle court, étourdissements, somnolence, nausées et maux de tête, etc... | |
| Effets différés et immédiats (effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme) | |
| Sensibilisation cutanée – Aucune donnée disponible; Sensibilisation respiratoire – Aucune donnée disponible; Mutagénicité sur les cellules germinales – Aucune donnée disponible; Cancérogénicité – Aucun ingrédient n'est énuméré par IARC, ACGIH, NTP; Toxicité pour la reproduction – Aucune donnée disponible; Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique – Possible; Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées – Aucune donnée disponible; Danger par aspiration – Possible; Dangers pour la santé non classifiés ailleurs – Aucune donnée disponible. | |
| Valeurs numériques de toxicité (ETA; DL₅₀ & CL₅₀) | |
| CAS 67-64-1 DL50 Oral - Rat - 5,800 mg/kg; CL50 Inhalation - Rat - 8 h - 50,100 mg/m ³ ; CAS 142-82-5 CL50 - Rat – 48000 ppm 4hrs; ETA non disponible dans ce document. | |
| Section 12. Données écologiques | |
| Écotoxicité (données aquatique et terrestre) Aucune donnée disponible pour ce produit. | |
| Persistance et dégradation | Aucune donnée disponible pour ce produit. |
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune donnée disponible pour ce produit. |
| Mobilité dans le sol | Aucune donnée disponible pour ce produit. |
| Autres effets nocifs | Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Section 13. Données sur l'élimination | |
| Renseignements sur la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination/méthodes d'élimination/emballages contaminés | |
| Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale. | |
| Section 14. Informations relatives au transport | |
| Numéro ONU (UN); Désignation officielle (appellation réglementaire); Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Règlement TMD | |
| UN1993; LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Acétone; Heptane/Naphta); Classe 3; GE II | |
| Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Code IMDG (maritime en anglais) | |
| UN1993; FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Acetone; Heptane/Naphtha); Class 3; PG II | |
| Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) de l'IATA (aérien en anglais) | |
| UN1993; FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Acetone; Heptane/Naphtha); Class 3; PG II | |
| Précautions spéciales (transport/déplacement) | Peut aussi être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE conformément au TMD. |
| Dangers environnementaux (IMDG ou autre) | Polluant marin |
| Section 15. Informations sur la réglementation | |
| Réglementation canadienne relative à la sécurité/santé | Consulter la Section 2 pour la classification appropriée. Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits dangereux (RPD). |
| Réglementation, canadienne relative à l'environnement | Voir Section 3 pour ingrédient(s) de la LIS (DSL) |
| Réglementation étrangère relative à la sécurité/santé/environnement | |
| United States OSHA information: This product is regulated according to OSHA (29 CFR). United States EPA (Environmental Protection Agency) information: 40 CFR Refer to the ingredients listed in Section 3 & Sections 12; 13 & 14. United States TCSA information: Refer to the ingredients listed in Section 3. National Fire Protection Association (NFPA): HEALTH: 1 FLAMMABILITY: 4 INSTABILITY: 0 SPECIAL HAZARDS: Refer to Section 2 & 3. HAZARD SCALE: 0 = Minimal 1 = Slight 2 = Moderate 3 = Serious 4 = Severe | |

Section 16. Autres informations

| | | |
|---|--|---|
| Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité | | Le 25 juin 2024 version 2 (NSS ENTREPRISE INC.) |
| Corrections | Nouvelle formulation | |
| Références | Les fiches de données de sécurité du fabricant/fournisseur & du Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCOHS. | |
| Abréviations | | |
| ACGIH | American Conference of Governmental Industrial Hygienists | |
| CAS | Chemical Abstract Service | |
| CL | Concentration létale | |
| DL | Dose létale | |
| ETA | Estimation de la toxicité aiguë | |
| IARC | International Agency for Research on Cancer | |
| IATA | International Air Transport Association | |
| IMDG | International Maritime Dangerous Goods Code | |
| LIS | Liste intérieure des substances (DSL) | |
| NIOSH | National Institute for Occupational Safety and Health | |
| NTP | National Toxicology Program (U.S.A.) | |
| OSHA | Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.) | |
| PEL | Permissible Exposure Limit | |
| SIMDUT | Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail | |
| STEL | Short-term Exposure Limit | |
| TLV | Threshold Limit Value | |
| TMD | Transport de marchandises dangereuses au Canada | |
| TSCA | Toxic Substances Control Act | |
| TWA | Time Weighted Average | |
| <p>Les informations présentées dans ce document ont été recueillies auprès de sources jugées fiables et sont exactes au meilleur des connaissances de PROLAB TECHNOLUB INC. PROLAB TECHNOLUB INC. ne donne aucune garantie explicite ou implicite quant à la qualité marchande ou au caractère approprié du produit pour une utilisation particulière. Ces informations visent uniquement le produit spécifique désigné et ne s'appliquent pas à une utilisation en combinaison avec un autre matériel ou procédé. Il est recommandé que les clients effectuent leurs propres essais préalables. Lire l'étiquette avant l'utilisation. PROLAB TECHNOLUB INC. ne peut être tenu responsable de blessures à l'acquéreur ou à un tiers ni de dommages matériels. Tous ces risques sont assumés par l'acquéreur.</p> | | |